

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024

ID : 025-493901102-20240215-DEL2024_CA_03-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 15 février 2024

Délibération n°03

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Mme ROGEOZ n'a pas pris part au vote.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs : Mme CHOUX - Mme GUYEN – M. MATOCQ-GRABOT – M. METHOT (suppléant de Mme TISSOT-TRULLARD) - Mme ROGEOZ

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. BODIN – M. LIME – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BILLOT (pouvoir à M. ALPY) – M. BRAND (pouvoir à Mme ROGEOZ) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MATOCQ-GRABOT) - Mme TISSOT-TRULLARD (suppléée par M. METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER) – M. GUY (pouvoir à M. BODIN)

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – M. PETIT (pouvoir à M. LIME) – Mme ROGNON (pouvoir à Mme BARTHELET)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

16 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **5 520 000 euros**.

LEVIER (25) – Projet : « Installation d'une animalerie/élevage ».

Par sollicitation du 05/09/2023, la commune de Levier a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y permettre l'installation d'une activité, de type animalerie/élevage.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Altitude 800 en date du 21/11/2023.

MONTBENOIT (25) – Projet : « Acquisition hôtel-restaurant "le Sire de Joux" ».

Par sollicitation du 25/11/2023, la commune de Montbenoit a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite maintenir une activité d'hôtellerie-restauration.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 700 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de Montbenoit en date du 25/11/2023.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240215-DEL2024_CA_03-DE

MOUTHE (25) – Projet : « Aménagement du quartier de la salle des fêtes ».

Par sollicitation du 18/12/2023, la commune de Mouthe a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles, dont l'une bâtie, sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite restructurer un quartier en y aménageant des locaux à usage d'équipements publics ou économiques.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 21/12/2023.

ETERNOZ (25) – Projet : « Remise en activité d'un ancien commerce ».

Par sollicitation du 22/12/2023, la commune d'Eternoz a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite favoriser la reprise d'un ancien commerce.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue-Lison en date du 26/12/2023.

DELLE (90) – Projet : « Réhabilitation de la friche SCI Charpiot ».

Par sollicitation du 10/01/2024, la commune de Delle a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune qui entend traiter une friche en vue de la construction d'un nouvel EHPAD.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 1 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 2/01/2024.

DOUBS (25) – Projet : « Déplacement d'une structure d'accueil petite enfance et création de logements sociaux ».

Par sollicitation du 11/10/2023, la commune de Doubs a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Le bien concerné présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite à la fois permettre le déplacement et l'agrandissement d'une micro-crèche et renforcer l'offre de logements aidés sur le territoire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 15/11/2023.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE-FORTERRE (89) – Projet : « Création d'un pôle mobilité-mécanique - RD 950 à Toucy ».

Par sollicitation du 04/01/2024, la Communauté de Communes Puisaye-Forterre a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur le territoire de la commune de Toucy.

Le bien concerné présente un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes qui envisage de porter un projet de pôle dédié à la mobilité et à la mécanique dans le cadre de sa stratégie de développement de filières.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Commune de Toucy en date du 15/01/2024.

BROGNARD (25) – Projet : « Restructuration d'une ancienne ferme ».

Par sollicitation du 08/01/2024, la commune de Brognard a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Le bien concerné présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réhabiliter une ancienne ferme pour une vocation renouvelée, non définie précisément à ce jour (tiers-lieu, espace associatif et/ou gîte rural).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 29/01/2024.



COURLON-SUR-YONNE (89) – Projet : « Réhabilitation d'un commerce ».

Par sollicitation du 18/01/2024, la commune de Courlon-sur-Yonne a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Le bien concerné présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réhabiliter un ancien commerce en centre-bourg pour y accueillir une nouvelle activité commerciale.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Yonne Nord en date du 18/01/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE (71) – Projet : « Création zone d'activités Ouroux-sur-Saône ».

Par sollicitation du 19/01/2024, la Communauté de Communes Terres de Bresse a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur le territoire de la commune d'Ouroux-sur-Saône.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes qui souhaite créer et aménager une zone d'activités.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Commune d'Ouroux-sur-Saône en date du 24/01/2024.

MORTEAU (25) – Projet : « Réserves foncières pour réalisation de l'OAP du "Bois du Fol" ».

Par courrier du 16/01/2024, la commune de Morteau a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite assurer la mise en œuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue du PLU pour la création d'un nouveau quartier.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 900 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Val de Morteau en date du 16/01/2024.

LOUGRES (25) – Projet : « Aménagement des services techniques ».

Par mail du 11/01/2024, la commune de Lougres a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite aménager un ancien garage en vue d'améliorer le fonctionnement des services techniques.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 02/02/2024.

SAINT-VIT (25) – Projet : « Maintien de commerce de proximité - Café du centre ».

Par sollicitation du 17/01/2024, la commune de Saint-Vit a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite maintenir un commerce de proximité dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire, à compléter par un programme de logements ultérieur.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 320 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Grand Besançon Métropole en date du 05/02/2024.

COLLONGES-ET-PREMIERES (21) – Projet : « Création d'un champ photovoltaïque ».

Par sollicitation du 22/06/2023, la commune de Collonges-et-Premières a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite implanter, sur un ancien terrain SNCF, un champ de panneaux photovoltaïques pour production d'énergie.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 02/02/2024.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240215-DEL2024_CA_03-DE

BART (25) – Projet : « Création d'un pôle enfance jeunesse ».

Par sollicitation du 30/01/2024, la commune de Bart a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier bâti sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune qui, dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, s'engage dans une démarche globale de requalification et de développement de ses services avec la création d'un pôle enfance jeunesse regroupant accueil périscolaire, cantine scolaire et micro-crèche.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 05/02/2024.

BADEVEL (25) – Projet : « Réhabilitation friche ex-entreprise Jardot ».

Par délibération du 2/02/2024, la commune de Badevel a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier bâti sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du déploiement de deux projets énergétiques structurants :

- "Living Lab Badevel H2-Bois", visant à l'autonomie énergétique du village passant par le recours à de l'énergie électrique renouvelable (solaire photovoltaïque) et à la biomasse (plaquettes forestières) pour servir d'énergie thermique de remplacement à la chaudière au fuel actuellement en service au sein du pôle Mairie-écoles. Aussi, afin de pouvoir alimenter sa future chaudière à plaquettes forestières et mettre en place le thermo réseau associé, la commune doit disposer d'espace de stockage et de séchage de plaquettes forestières qu'elle pourrait mutualiser avec les communes environnantes, dont les communes d'Etupes et de Dampierre-les-Bois ;
- la mise en place d'une unité d'ensilage de biochar dans le cadre du projet Ned'E'Hy visant à produire sur le site de Brognard de l'hydrogène vert.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 23/02/2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

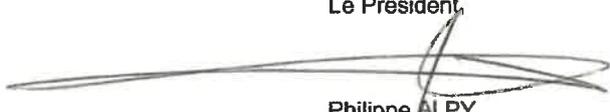
après en avoir délibéré

APPROUVE

- **l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe ALPY